

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.2.1 Préserver la quiétude des animaux et des hommes et le calme des lieux

Contexte

En l'absence de chasse dans le coeur du parc national, les animaux sont surtout exposés au risque de dérangement aux périodes cruciales de leur cycle de vie : périodes de reproduction et d'élevage des jeunes ou période d'hivernage. Les activités de pleine nature ont leur place dans le coeur du parc national dans la mesure où elles prennent en compte ces **fragilités de la faune et où elles respectent le travail des hommes qui exercent leur activité sur ce territoire.**

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national, mais il recoupe l'ensemble des autres enjeux, compte-tenu de la multiplicité des usages concernés.

Objectifs poursuivis

[...]

- Il convient d'orienter l'exercice des activités humaines vers les secteurs les moins sensibles pour la faune à l'échelle du massif. Ainsi, dans les espaces à vocation de forte naturalité la limitation des équipements et des activités humaines associées doit garantir la quiétude des animaux en tout temps.

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]		[...]
2.2.1.d - Établir des contrats agro-environnementaux en alpage prenant en compte les lieux et périodes de reproduction (galliformes...)	Proposer des mesures adaptées, animer la contractualisation, apporter		Organisations professionnelles agricoles

Parc national de la Vanoise

	conseil, suivre et évaluer		
[...]	[...]		[...]

Référence ID de l'article : #4296

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 10:47